

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit Juillet, le Conseil Municipal de la commune de PEUJARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 18h30, sous la présidence de M. José LAGABARRE, Maire de PEUJARD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Juillet 2025

Présents : José LAGABARRE, Célia JOLLIVET, Jean-Claude MICHEL, Sylvie SAGASTI, Joëlle JEAN, Serge MEYER, Yorrick HOCHET, Marie-José MARTINON, Hélios YANEZ, Fabrice DUNOGUES, Jean-Luc NADAL, Emmanuelle ARAUZO ROUSSE, Céline MOREAU

Procurations : David GRENET à Célia JOLLIVET
Nelly CHAMPUY à Sylvie SAGASTI
Carole PILLER à Hélios YANEZ
Delphine BOUINOT à Marie-José MARTINON

Absents excusés : Anne-Laure MONNIER, Gilles de Montalembert

Secrétaire de séance : Sylvie SAGASTI

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour le poste de secrétaire de séance. Madame Sylvie SAGASTI se propose et est donc désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRECEDENT

Monsieur le Maire informe qu'aucune remarque n'a été formulée au sujet du PV de la réunion précédente et demande s'il y a des observations particulières. Personne ne se manifeste. Monsieur le Maire demande son approbation.

Approbation à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire explique que les dossiers de marchés et de maîtrise d'œuvre à savoir la réhabilitation du gymnase, les travaux de l'église, l'extension du cimetière et les pistes cyclables vont bientôt démarrer.

Afin de permettre le commencement des travaux pendant les mois d'été, et dans le but de ne prendre aucun retard supplémentaire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre de ces travaux.

La délibération de début de mandat l'autorise à signer les marchés uniquement jusqu'à 90 000 €. Dans les projets en cours, les montants sont supérieurs.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et propose de passer au vote.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Yanez demande la date du début des travaux.

Monsieur le Maire précise que les travaux du gymnase vont commencer dans quelques jours. Une entreprise va d'abord venir clôturer l'enceinte du gymnase pour mettre les travaux en sécurité.

Madame Martinon demande si les travaux vont avoir lieu pendant l'été.

Mme Moreau répond oui et qu'il s'agissait d'un des critères pour obtenir le marché.

Pour l'église, Monsieur le Maire signale que c'est un peu plus compliqué car les bâches de protection du toit se sont encore envolées et il y a eu de nouvelles infiltrations.

L'architecte s'est déplacé et a saisi la DRAC (qui n'a pas encore fait de retour sur notre demande de subvention) et le service du patrimoine. Des échafaudages vont être mis en place tout autour de l'église et un grand parapluie va être installé. C'est plus coûteux mais cela devient indispensable. Pour la suite des travaux, il faut attendre les réponses officielles à nos demandes de subvention.

Monsieur Yanez prend la parole et dit qu'en effet il y a le problème financier, mais aussi le fait que la DRAC ne réponde pas rapidement ne fait qu'aggraver l'état de l'église qui entraîne leur responsabilité.

Monsieur le Maire informe que ça fait deux ans qu'il est en contact avec eux.

Madame Jollivet précise que comme beaucoup de services, ils sont en manque de personnel.

Monsieur le Maire précise que le point positif, c'est que le Préfet a signé l'arrêté pour réaliser les travaux, et ce tout récemment.

Monsieur le Maire dit que lorsque le parapluie sera installé, l'église sera mieux protégée.

Monsieur Yanez souligne que cela augmente les coûts.

Madame Jollivet précise que cela évite de changer continuellement les bâches.

Monsieur le Maire informe que cette décision de parapluie a été prise en urgence dans le but d'éviter de remettre des bâches, ce qui a déjà été fait trois fois, et qui coûte cher.

Ce système permettra aussi aux ouvriers de travailler à l'abri au moment des travaux.

Il est précisé qu'une personne du service du patrimoine est entrée dans l'église et a remarqué que tous les cadres étaient dans un mauvais état. Il nous a été demandé de conserver ces tableaux religieux très anciens à l'abri jusqu'à leur nettoyage par des spécialistes.

Ils seront entreposés en lieu sûr.

Les travaux risquent de durer plus de trois ans, ce qui était prévu au départ. Il vaut mieux prévoir quatre ou cinq ans.

En ce qui concerne les pistes cyclables, partie des 4 stops jusqu'au collège, les travaux débiteront début octobre. Pour la partie des 4 stops jusqu'au chemin de Caulet, l'ancienne RN10, les travaux seront réalisés sur deux ans. Nous sommes toujours dans l'attente de la subvention du Département pour ce projet.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une compensation de consommation des terres agricoles, Altaréa apporte à la commune de Gauriaguet une contrepartie financière.

Au même titre, Monsieur le Maire a demandé à Altaréa une aide financière, pour notre projet de pistes cyclables (200 000 €). Cette demande va être étudiée, l'accord du Préfet est requis.

Sur le projet de zone logistique Altaréa (ex Pitch), Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Altaréa suite à une sollicitation de RTE dans le cadre de l'étude de modification du projet initial.

Un projet de Data Center en limite de Peujard et Gauriaguet est envisagé. Aux dires des ingénieurs de RTE, il faut des lignes super puissantes qui partiraient de Cubnezais pour alimenter ce Data Center. Ce projet impliquerait la traversée de Peujard en souterrain.

Concernant le Data Center, RTE a expliqué qu'il était nécessaire de faire deux voire trois sillons dans la commune pour rejoindre la zone artisanale. La question est où ? Les travaux dureraient un an et demi.

Le Data Center comprendrait 5 bâtiments de 24 m de haut, en lieu et place d'un des bâtiments logistiques prévus initialement.

Madame Martinon demande ce qu'est un Data Center.

Monsieur le Maire explique que ce sont de gros bâtiments qui permettent de stocker des données informatiques.

Si cela aboutit, le ferroutage n'aura plus lieu d'être.

Monsieur le Maire s'est renseigné dans le cas d'un refus de la part de la commune du passage en souterrain sur son territoire, le Préfet peut, d'autorité, autoriser les travaux car il s'agirait d'un projet d'utilité publique.

Monsieur Yanez remarque donc que tout ce qui a été fait pour l'installation du pôle logistique ne sert à rien puisqu'ils vont faire autre chose.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'y a qu'une partie de la zone logistique qui serait remplacée par les Data Center.

Le petit avantage, c'est qu'il y aura moins de circulation de camions.

Madame Martinon demande si ce nouveau projet se situe sur Gauriaguet ?

Monsieur le Maire confirme mais l'alimentation électrique passera sur Peujard.

Monsieur le Maire précise que lors du premier contact avec les ingénieurs de RTE, il leur a fait comprendre que la commune ne donnerait pas son autorisation. Il faut savoir que Peujard ne retirera aucun avantage de cette traversée qui la pénalise encore.

Le projet de Data Center devrait être opérationnel pour 2031 et les deux bâtiments restants de la zone logistique en 2028.

Monsieur Meyer précise que tout le monde utilise les Data Center mais que cela demande beaucoup d'énergie pour les refroidir. Monsieur Michel reprend en signalant que sur ce projet, il n'y aurait pas besoin d'eau, ce serait un système air/air.

Madame Martinon soulève le problème du bruit.

Monsieur le Maire précise qu'il faut déposer un permis modificatif, ce qui va prendre du temps.

Madame Jollivet explique que dans les bâtiments de 24 mètres, il y a deux niveaux pour le Data Center et le troisième niveau (de 8 m) sera occupé par toute la partie mécanique avec des murs ultra épais pour protéger du bruit.

Le nombre d'employés resterait le même, par rapport à la zone logistique, mais Madame Jollivet précise qu'il faudra surtout des ingénieurs au moment de la conception car après juste des gardiens et des techniciens pour la maintenance seront nécessaires.

Dossier à suivre.....

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h01.

Le Maire

La Secrétaire de Séance

José LAGABARRE

Sylvie SAGASTI

DÉLIBÉRATION PRISE
LORS DE CE CONSEIL MUNICIPAL

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>	Approuvée	Refusée
20250708-26	Délégation de signature maîtrise d'œuvre et marchés travaux	X	